

Agriculture

Coordonnateur national : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM)

- Politiques et programmes de sécurité alimentaire et d'agriculture durable

Depuis son indépendance, le Maroc a érigé la question de l'autosuffisance alimentaire, et plus tard la sécurité alimentaire, en priorité nationale. Dès lors, le pays s'est attelé à moderniser son agriculture et la rendre plus productive et compétitive. Plusieurs mesures et programmes ont été mis en œuvre pour atteindre cet objectif, tels que l'aménagement des terres pour l'irrigation, l'introduction de la mécanisation et le recours aux semences sélectionnées et à l'utilisation des produits agrochimiques et autres intrants modernes, la mise en œuvre de plans sectoriels de développement des filières, l'organisation des circuits commerciaux et le développement des exportations agricoles.

Dans ce cadre, face à une superficie agricole utile relativement limitée (12% de la superficie du pays) et à un contexte climatique difficile, l'irrigation a bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics et a été placée au centre des actions visant le développement et la modernisation de l'agriculture. Son développement s'est fait dans le cadre d'une politique globale et intégrée de mobilisation et de valorisation des ressources en eau depuis le lancement de l'objectif du million d'hectares irrigués à l'horizon 2000 fixé à la nation par Feu sa Majesté Hassan II en 1967. En terme d'objectifs, l'irrigation est appelée à contribuer substantiellement à la sécurité alimentaire du pays, à assurer l'intensification et la diversification de la production agricole, à promouvoir les exportations agricoles, à assurer l'emploi en milieu rural, à améliorer les revenus et des conditions de vie des populations rurales bénéficiaires et à promouvoir la promotion des secteurs de services liés à l'agriculture et de l'agro-industrie.

Ainsi, l'irrigation est un secteur vital sur le plan économique et social, contribuant fortement à la sécurité alimentaire. En effet, l'agriculture irriguée au Maroc, bien qu'elle ne concerne que 16% des superficies cultivées, contribue à environ 45% en moyenne de la valeur ajoutée agricole. Cette contribution est encore plus marquée pendant les années sèches, où la production des zones d'agriculture pluviale est sévèrement affectée et peut atteindre jusqu'à 70% de cette valeur ajoutée.

Outre la sécurité alimentaire et les impératifs de productivité et de compétitivité, l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics dans le domaine agricole est d'assurer le développement d'une agriculture durable, qui produit plus en quantité et en qualité, mais aussi qui sauvegarde les ressources naturelles et protège l'environnement. Il s'agit en effet de l'un des buts essentiels recherchés à travers la nouvelle stratégie du développement de l'irrigation, notamment l'économie et la valorisation de l'eau en irrigation, qui permettra de mieux rationaliser l'utilisation des ressources en eau, de limiter la surexploitation des nappes phréatiques, de protéger l'environnement contre les effets néfastes de l'irrigation et de réduire la demande énergétique du secteur de l'irrigation.

En termes de développement agricole, la mise en valeur dans les périmètres irrigués a essentiellement connu des progrès notables grâce à la sécurisation de la production à l'intensification et à la diversification des cultures sous irrigation. A l'amont, les industries de production et de fourniture des intrants, des services, de matériel et de matériaux, et à l'aval l'agro-industrie, les services et le transport en sont les principaux bénéficiaires.

Par ailleurs, cette démarche, malgré les grands succès qu'elle a engendré dans les grands périmètres d'irrigation, a renforcé l'écart existant entre les zones d'irrigation et les zones bour de plus en plus pauvres. Aussi et en vue de donner une nouvelle impulsion au développement de ces zones et pour pallier les insuffisances constatées lors de la réalisation de la première génération des projets de développement intégré, une nouvelle approche de développement a été instituée en 1995 (la loi 33/94), à travers des Projets de Mise en Valeur en Bour (PMVB) délimités sur des territoires plus réduits permettant, par conséquent, une meilleure mise en œuvre de la démarche participative de développement agricole et rural. Cette approche vise à induire un développement local par grappe

de projets, qui associe aux opérations d'aménagement de l'espace agricole (telles que l'irrigation, l'aménagement foncier et pastoral) des actions d'intensification et de valorisation de la production agricole et de protection des ressources naturelles.

Une première analyse de ce type de projets a débouché sur la nécessité de mettre en place, parallèlement, un mécanisme d'appui souple et flexible à court terme, orienté vers la réalisation des actions facilitatrices et mobilisatrices portant sur des AGR et sur des actions permettant l'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base. Ce mécanisme est conduit dans un cadre partenarial avec des organisations internationales et la société civile.

De plus, la stratégie actuelle de l'Etat pour le développement intégré du monde rural est de nature à permettre le développement d'une agriculture durable, dont l'objectif ultime recherché est l'amélioration des conditions de vie des ruraux et l'augmentation de leurs revenus, permettant ainsi de soulager la pression sur les ressources naturelles et d'assurer en conséquence un développement durable du milieu rural. Dans ce cadre, plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre au cours des dernières années, tels que :

- Le projet de développement rural intégré (DRI) centré sur la PMH ;
 - Le projet de DRI centré sur la mise en valeur pluviale ;
 - Le projet de DRI des zones forestières et péri-forestières ;
 - Le programme de DRI et de gestion des ressources naturelles dans les provinces du Nord du Maroc ;
 - Le projet de développement des zones montagneuses de la province d'Al Haouz.
- Politiques et programmes visant à accroître la productivité agricole et les revenus des agriculteurs

Le Maroc a œuvré depuis son indépendance à la modernisation et au développement de son agriculture en vue d'accroître la productivité agricole et améliorer les revenus et les conditions de vie des agriculteurs. Pour cela, il est nécessaire d'asseoir une politique axée notamment sur la diversification des AGR en dehors du secteur agricole, la production sociale, le soutien des prix des produits de première nécessité, l'octroi de crédits adaptés aux petites exploitations, la formation des jeunes ruraux pour investir des petits métiers, l'encadrement technique, les aides financières, l'introduction de spéculations créatives d'emploi.

Par ailleurs, l'irrigation occupe une place prépondérante dans la politique visant l'amélioration de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs. En effet, les impacts du secteur irrigué au Maroc ne sont plus à démontrer, puisque les zones irriguées contribuent en moyenne à hauteur de 99% pour la production de sucre, 82% pour le maraîchage, 100% pour les agrumes, 75% pour les fourrages et 75% pour le lait. De plus, les zones irriguées interviennent pour 75% des exportations agricoles, assurent 40% de l'emploi en milieu rural, contribuent fortement à l'amélioration des revenus des agriculteurs et des conditions de vie des ruraux, et ont des retombées importantes sur le secteur de l'agro-industrie.

En outre, cela étant, et dans le contexte économique actuel caractérisé par la mondialisation et la libéralisation des échanges commerciaux, et face à un contexte climatique particulièrement contraignant caractérisé par des sécheresses fréquentes, longues et sévères, l'agriculture marocaine, notamment l'agriculture irriguée, est appelée à accroître sa productivité et améliorer sa compétitivité tout en utilisant et en valorisant mieux les ressources en eau. Le secteur de l'irrigation devra ainsi opérer de profonds changements et mutations pour relever les défis de compétitivité et de qualité.

Le MAPM engage, annuellement, un programme transversal de transfert, de diffusion de technologies et de vulgarisation agricole destiné aux agriculteurs et aux fils d'agriculteurs afin d'assurer la promotion d'une agriculture moderne, compétitive et durable. En effet, le MAPM réserve une grande importance à la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités en

milieu rural. En effet, le renforcement de la compétitivité du secteur agricole, à travers l'intensification et l'amélioration de la productivité, nécessite le développement des capacités des agriculteurs et de leurs groupements, la préparation de la relève et l'intégration de la femme dans les efforts de développement. Il est également nécessaire de préparer le potentiel humain pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et renforcer la formation sur les nouvelles approches de développement agricole et rural.

En outre, un programme national de la formation par apprentissage des jeunes ruraux à l'horizon 2010 est mis en place. Il consiste à former 300000 jeunes, dont 60% dans le secteur de l'agriculture et 40% dans les secteurs non agricoles en milieu rural. Dans ce cadre, la convention de partenariat conclue entre le MAPM et le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité porte sur la formation de 60000 jeunes ruraux, des fils et filles d'agriculteurs. La formation professionnelle agricole par apprentissage s'adresse aux jeunes ruraux déscolarisés ou ceux ayant achevés les cours d'alphabétisation fonctionnelle. Elle s'adresse également aux fils et filles d'agriculteurs désirant assurer la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation agricole.

Cette formation a pour objectifs : (i) de contribuer à l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises et exploitation agricoles rendues nécessaires par les mutations de l'environnement national et international ; et (ii) de faire acquérir aux jeunes ruraux un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle agricole ou para-agricole, leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active.

En outre, et dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, des expériences pilotes ont été initiées en 2001 ayant permis la formation de 5500 jeunes ruraux. Tandis que les réalisations au titre de 2004 ont porté sur la formation d'un effectif de 4.330 bénéficiaires à fin juillet sur un total de 10.000 élèves prévus par année.

Cependant, l'amélioration de la productivité agricole se heurte à un certain nombre de contraintes, telles que :

- Les contraintes foncières (telles que la multiplicité des statuts fonciers et le morcellement des propriétés agricoles) ;
- La rareté des ressources en eau ;
- La dégradation des ressources en sol, suite à l'érosion et à la surexploitation agricole ;
- Le niveau limité de technicité des agriculteurs ;
- La faible capacité d'investissement des agriculteurs ;
- Les problèmes relatifs à l'écoulement et la commercialisation des productions agricoles (comme l'organisation professionnelle, l'organisation des circuits commerciaux et des marchés).

A côté de l'encadrement et de la formation des agriculteurs, les mesures entreprises pour améliorer la productivité agricole et les revenus des agriculteurs se résument comme suit :

- La levée des contraintes foncières, avec la réforme du foncier agricole (telle que l'apurement et l'unification des statuts fonciers, la limitation du morcellement et la facilitation de l'accès des investisseurs au foncier agricole) ;
- La promotion des techniques modernes d'irrigation, notamment l'irrigation localisée (programme national d'économie d'eau en irrigation) ;
- L'introduction de techniques culturales efficaces et la promotion de l'utilisation des intrants modernes (comme la mécanisation, les semences sélectionnées, les engrais et les pesticides) ;
- Les incitations financières de l'Etat pour l'utilisation des intrants, l'aménagement des propriétés agricoles et l'utilisation des techniques économes en eau ;
- L'introduction de cultures à haute valeur ajoutée ;
- La promotion des cultures peu consommatrices d'eau dans les zones où le déficit hydrique est assez prononcé ;
- L'organisation professionnelle et interprofessionnelle des filières de production ;
- La recherche scientifique dans le domaine agronomique ;
- La promotion du développement rural intégré et durable.

- Réforme agraire et autres mesures récentes visant à offrir aux hommes et aux femmes des conditions équitables d'accès à la terre

En harmonie avec les objectifs nationaux relatifs au développement humain et la lutte contre la pauvreté et la précarité, des efforts sont menés pour garantir l'intégration de la femme rurale en tant qu'acteur essentiel du développement rural et agricole. Ces efforts portent sur le renforcement de l'animation rurale féminine avec des actions d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et d'informations socio-éducatives. Ils portent également sur la formation des jeunes filles rurales pour l'apprentissage de métiers, notamment dans les domaines de la transformation et de la valorisation des produits agricoles. Ces efforts concernent enfin la promotion de petits projets générateurs de revenus en facilitant, entre autre, l'accès au micro-crédit.

Le programme de promotion de la femme rurale est animé par les principes de durabilité, d'égalité des chances et de participation. Ce programme vise les objectifs suivants :

- Renforcer le taux et la qualité de l'encadrement féminin ;
- Aider au développement des organisations féminines ;
- Améliorer les compétences des animatrices rurales ;
- Créer et diversifier l'emploi ;
- Améliorer le revenu et le cadre de vie des ménages ruraux.

Ainsi, les axes d'intervention de ce programme correspondent à l'animation féminine, les projets générateurs de revenus et l'alphabétisation fonctionnelle.

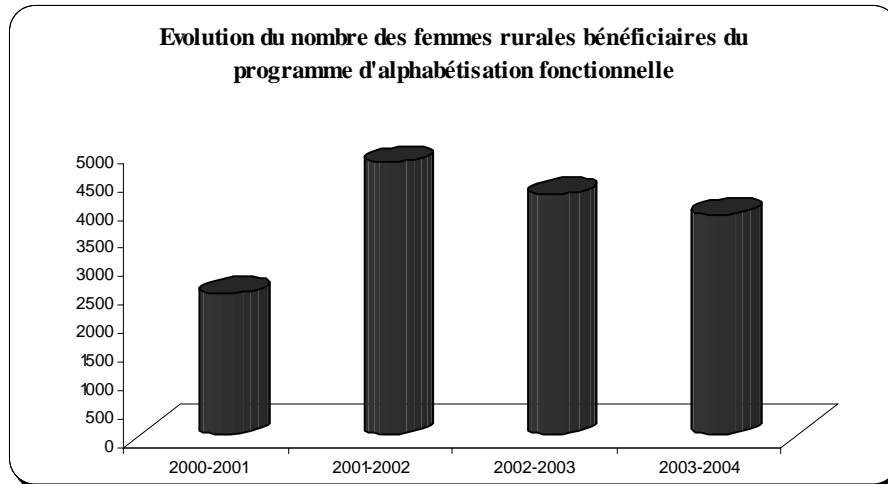
Dans ce cadre, 2 approches sont mises en œuvre :

- L'Intégration de la Femme dans le Développement (IFD), qui met l'accent sur les aspects de production agricole et socio-éducatifs, et les AGR.
- L'approche genre, qui comporte quatre volets prioritaires : (i) l'enseignement et l'alphabétisation, (ii) la santé (particulièrement la santé reproductive), (iii) le renforcement du pouvoir économique de la femme, (iv) et la consolidation du pouvoir légal de la femme.

Dans le cadre de la promotion socioéconomique de la femme rurale et partant de son intégration dans le processus de développement agricole, un programme d'AGR est arrêté selon une approche participative et contractualisée, en partenariat avec les ONG féminines dans différentes régions du Maroc. Par ailleurs, le MAPM et le Secrétariat d'Etat Chargé de l'alphabétisation et de l'éducation formelle ont conclu une convention de partenariat portant sur la réalisation pour les structures locales de formation et de développement du MAPM d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle sur les activités agricoles au profit des populations rurales, en particulier des femmes rurales. Le programme d'alphabétisation compte trois niveaux : le 1^{er} et le 2^{ème} sur l'initiation des bénéficiaires à apprendre à lire et à écrire, le 3^{ème} niveau concerne le secteur agricole et vise à établir une relation étroite entre l'alphabétisation et les activités agricoles et rurales dans le but de contribuer à l'amélioration des connaissances techniques des bénéficiaires.

Ces actions ont engendré des impacts positifs, qui peuvent être résumés comme suit :

- L'augmentation très importante de la demande des femmes rurales pour bénéficier de l'appui en conseils techniques à travers les actions de vulgarisation et les AGR ;
- L'augmentation du nombre d'associations, des groupements et des coopératives créés autour des AGR (telles que l'apiculture, la cuniculture, l'élevage de la dinde et l'élevage caprin) ;
- L'effet positif des AGR sur le revenu familial et sur l'amélioration des conditions de vie.



- Méthodes locales et autochtones visant à assurer une production vivrière écologiquement rationnelle

Le Maroc, de part son histoire ancestrale en matière de gestion des ressources naturelles, possède une longue expérience en matière de techniques traditionnelles de conservation des eaux et des sols. Ces techniques offrent une garantie pour une meilleure valorisation des ressources naturelles en conformité avec l'esprit de la protection de l'environnement et du développement durable. En effet, le système de mobilisation des eaux souterraines pour l'irrigation par le biais des khattara¹, répandues dans le Sud du Maroc, est le meilleur exemple à citer dans ce cadre. En outre, les ouvrages de conservation des eaux et des sols, tels que les ougougs (barrages de dérivation), les iferds² (bassins d'accumulation),³ les idrassens (murettes), les tabias⁴, témoignent d'une longue tradition en matière de rationalisation de l'exploitation des eaux et des sols.

- Mesures d'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture (notamment au moyen d'une utilisation plus rationnelle et d'une amélioration des techniques d'irrigation) ; mesures visant à utiliser l'énergie et d'autres éléments essentiels de façon plus rationnelle et efficace en vue d'assurer une production agricole durable

Le contexte de rareté croissante des ressources hydriques nationales, accentuée par des sécheresses de plus en plus fréquentes et aiguës, a amené le Maroc à accorder, parallèlement aux efforts soutenus en matière d'extension de l'irrigation, un intérêt particulier à l'amélioration des performances des systèmes d'irrigation. C'est ainsi que depuis le début des années 1980, des programmes et des mesures, d'ordre institutionnel, technique, tarifaire et de vulgarisation, ont été entrepris dans l'objectif d'assurer une meilleure utilisation et valorisation de l'eau d'irrigation.

Ainsi, de grands efforts ont été déployés pour l'aménagement des périmètres d'irrigation et l'accélération du rythme d'équipement. Ils ont porté à la fois sur la grande hydraulique, qui présente des potentialités importantes en termes de superficies et de productions, et la petite et moyenne hydraulique (PMH), qui joue un rôle important dans le développement socio-économique aux niveaux local et régional. Par ailleurs, la promotion de l'irrigation privée a bénéficié d'un

¹ *Khettras* : canalisations souterraines aménagées, qui permettent de drainer des nappes phréatiques et de conduire l'eau par gravité.

² *Ifreds* : bassins d'accumulations des eaux de pluie.

³ *Ifreds* : bassins d'accumulations des eaux de pluie.

⁴ *Tabias* : collecte des eaux de ruissellement.

intérêt grandissant de la part de l'Etat, notamment en ce qui concerne l'encouragement des techniques d'irrigation modernes et économes en eau.

Cet encouragement s'est traduit par des incitations financières et par l'appui et l'encadrement technique des agriculteurs. L'irrigation privée est sensée jouer un rôle principal dans le développement des cultures à haute valeur ajoutée et la promotion des exportations agricoles. Concernant les grands périmètres d'irrigation, ils ont bénéficié d'importants programmes et mesures visant l'amélioration des performances de l'irrigation (tels que les deux Programmes d'Amélioration de la Grande Irrigation 1 & 2 et le Programme de Réhabilitation de la Grande Irrigation), en l'occurrence l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) sur les plans technique, administratif et comptable, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures d'irrigation, le réajustement tarifaire de l'eau d'irrigation. Concernant la PMH, une grande partie des efforts déployés par l'Etat a porté sur la réhabilitation et la modernisation des périmètres traditionnels. En outre, une grande attention a été portée à la promotion de la gestion participative de l'irrigation, qui vise l'implication et la responsabilisation effective des agriculteurs usagers de l'eau d'irrigation dans la gestion et l'exploitation des ressources et des équipements qui les concernent.

Entre 1982 et 1984, furent promulgués les décrets et les arrêtés relatifs à l'exonération des droits et taxes applicables à l'importation de certains équipements et matériels destinés à l'irrigation (dont principalement les matériels d'irrigation localisée, les matériels de forage et de sondage, certains matériels de pompage, les asperseurs et les pivots mobiles). Dès 1985, un système d'incitation financière à l'aménagement hydro-agricole et foncier des propriétés agricoles a été mis en place avec des taux de subvention allant de 10% à 30% selon les travaux et les équipements réalisés. A partir de 1996, ce système a ciblé davantage l'adoption des techniques d'irrigation économes en eau d'irrigation. En 1999, en plus de ces subventions, une aide financière sous forme de « prime à l'investissement » a été instituée pour une durée de cinq ans au profit des agriculteurs qui réalisent des aménagements permettant l'économie de l'eau (tels que l'irrigation localisée et le nivellement au laser).

En 2002, l'Etat a mis en place un nouveau système d'incitation, qui vise la promotion de l'irrigation localisée et de l'irrigation de complément. Il se distingue par le relèvement des taux de subvention de 30 à 40% du coût total des aménagements réalisés par les agriculteurs, selon les bassins hydrauliques. Grâce à ces efforts, l'usage des techniques modernes d'irrigation économes en eau est en constante progression. Actuellement, la superficie totale équipée en ces techniques s'élève à 174.691 ha, dont 141.810 ha d'irrigation localisée qui représente près de 10% de la superficie totale aménagée. Fin 2006, l'Etat a décidé de relever à nouveau le taux de subvention pour le placer à 60% du coût des projets d'irrigation localisée et de complément en le généralisant à l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'une mesure très importante préalable au lancement d'un programme de développement de l'irrigation localisée à grande échelle au niveau national.

Ainsi, la superficie totale aménagée pour l'irrigation s'élève aujourd'hui à 1.458.160 ha, dont 682.600 ha en grande hydraulique, 334.130 ha en PMH et 441.430 ha aménagés à l'initiative privée. L'irrigation de surface représente 80,8% des superficies aménagées, l'aspersion occupe 9,4% et l'irrigation localisée représente 9,8%.

Cependant, selon les données les plus récentes, le Maroc voit son déficit hydrique s'accroître progressivement d'une année à l'autre. Ceci est dû d'une part à la raréfaction de plus en plus évidente des ressources en eau, et d'autre part à l'augmentation de la demande en eau consécutive à l'accroissement démographique et au développement de plus en plus soutenu de l'activité économique. La conjugaison de cette raréfaction des ressources en eau et de l'accroissement démographique se traduit par une baisse de la dotation en eau par habitant, qui ne sera à l'horizon 2025 que de l'ordre de 500 m³ par habitant, alors qu'elle était de 800 m³ par habitant en 1990. L'évolution de ce ratio fera passer le Maroc d'une situation de tension sur l'eau à une situation de pénurie d'eau.

Le phénomène de limitation des ressources en eau interpelle plus que par le passé les pouvoirs publics et invite les décideurs à œuvrer dans le sens d'une gestion rigoureuse et efficiente des ressources en eau, notamment celles allouées à l'irrigation. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle stratégie pour l'économie d'eau et sa valorisation en agriculture irriguée a été élaborée. Cette stratégie considère l'amélioration du revenu agricole comme condition *sine qua none* pour sa réussite. Elle se base sur l'amélioration du service de l'eau d'irrigation, le renforcement et l'adaptation du système de financement et d'incitation à l'économie d'eau, l'amélioration de l'aval agricole sous tous ses aspects (tels que l'organisation, le partenariat et les contrats de cultures), et le développement d'un conseil de proximité en matière de conception des systèmes d'irrigation économes d'eau et d'appui à l'amélioration de la productivité. L'objectif ultime correspond à la protection et la durabilité des ressources en eau, la durabilité de l'agriculture irriguée et le renforcement de son rôle stratégique dans la sécurité alimentaire du pays. Les axes d'intervention de cette stratégie sont les suivants :

- Le développement et la promotion de l'irrigation localisée à travers la mise en œuvre d'un Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation, qui vise la conversion massive de l'irrigation de surface à l'irrigation localisée sur une superficie de 550.000 ha sur les 15 prochaines années, portant la superficie totale équipée en irrigation localisée à 700.000 ha, soit près de 50% des superficies aménagées au Maroc.
- Le renforcement des actions de maintenance et la poursuite des efforts de réhabilitation et de modernisation des réseaux d'irrigation des périmètres collectifs.
- Le redressement de l'équilibre financier du service de l'eau d'irrigation dans les grands périmètres d'irrigation, à travers la poursuite du rattrapage tarifaire de l'eau d'irrigation pour la couverture du coût durable du service de l'eau, la poursuite des efforts visant l'amélioration des recouvrements des redevances d'eau d'irrigation par les ORMVA et l'affectation des recettes de l'eau aux seules activités du service de l'eau.
- La réforme institutionnelle du secteur de l'irrigation, notamment de la grande irrigation, afin d'améliorer sa compétitivité et ses performances et mieux valoriser l'eau, à travers l'encouragement de l'investissement privé dans un cadre de partenariat public/privé pour la gestion des périmètres collectifs d'irrigation.
- La poursuite des efforts visant la promotion de la gestion participative de l'irrigation, notamment dans les périmètres de PMH, pour impliquer et responsabiliser les usagers dans la gestion des réseaux d'irrigation et la valorisation de l'eau.

